

Les anciens Tramways électriques d'Angoulême par Mme Hamart

Le principe de leur établissement fut décidé le 20 juillet 1894 par le *Conseil Municipal d'Angoulême*. Ce ne fut qu'en 1899, après enquête administrative et formalités d'usage, qu'une convention intervint entre la Ville d'Angoulême et "*la compagnie des tramways électriques d'Angoulême et extension*", Société anonyme, qui obtenait pour 50 ans (expiration de la concession en 1949) la concession de la construction et exploitation du réseau de tramways de la Ville d'Angoulême.

Les clauses financières comportaient principalement, une subvention de la Ville d'Angoulême de 40,000F par kilomètre de ligne construit et exploité; l'abandon par la Société au profit de la Ville de 16 % des recettes excédant annuellement 22,000F par kilomètre. Le cahier des charges fixait le tarif à appliquer (0.10F par ligne et par voyageur) la vitesse des véhicules (20km en terrain plat et 8km en rampe) le mode de traction (moteur électrique alimenté par fil aérien avec retour par le rail), la consistance du réseau.

Il était prévu primitivement cinq lignes se croisant au centre de la Ville desservant notamment le cimetière de *Bardines*, le bourg de *Ruelle* et les quartiers périphériques de la Ville, Par la suite des modifications seront apportées à ce tracé et une sixième ligne desservant *Bassau*, sera en outre prolongée jusqu'à la poudrerie.

La première mise en service eut lieu le 17 décembre 1900) pour les lignes N. 2 (du jardin *Vert* à *Ruelle*) et N. 5 (de *St. Martin* à d'octroi de la rue de *Paris*). A l'occasion de cette réception provisoire, deux barriques de vin furent distribuées aux malades et indigents.

Le succès dépassa les prévisions les plus optimistes (951.35F de recette le jour de *Noël* 1900!..)

D'autres mises en service suivirent jusqu'en 1907.

On pouvait alors à cette époque traverser la Ville d'Angoulême pour 0.10F. Mais à partir de mars 1918, on dut procéder à des augmentations de tarif qui atteignirent en 1930, 0.65F par ligne et par voyageur.

Il y eut au cours de l'exploitation quelques incidents et accident. Le plus grave d'entre eux fut celui survenu le 16 novembre 1914. Un tramway, partant de la place *Bouillaud*, chargé de 40 personnes, à destination de *Ruelle*, quitta la voie en descendant la rue des Halles, au tournant du *Marché Couvert*, et défonçant le parapet du rempart, alla s'écraser dix mètres plus bas dans les jardins: il y eut onze morts et vingt-six blessés.

Les modifications apportées à la situation de l'*Economie*, rendirent l'exploitation de plus en plus onéreuse et certaines lignes devinrent déficitaires, Des conventions successives, intervinrent, permettent une augmentation des tarifs initiaux du cahier des charges, la substitution, à certaines lignes d'une desserte par autobus.

Un décret du 6 octobre 1935 prononça le déclassement définitif du réseau de tramways urbains.

